



# INFO-SÉNAT

l'actualité de Louis-Jean de NICOLAÏ  
Sénateur de la Sarthe

#52 – 15 décembre 2020



## La transition écologique du transport de marchandises ne peut se faire sans le fret ferroviaire



Depuis de nombreuses années, la part du fret ferroviaire décline. Il ne représente aujourd'hui plus que 9 % du transport de marchandises en France.

Convaincue qu'il est un atout pour accélérer la transition écologique du transport de marchandises, le rail émettant 9 fois moins de CO2 que le transport routier, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable dont est membre Louis-Jean de NICOLAÏ s'est saisie de ce sujet majeur et a mis en place une mission d'information sur le transport de marchandises face aux impératifs environnementaux. Son objectif est de **nourrir l'examen du très attendu projet de loi « Convention citoyenne pour le climat »**.

A l'issue d'une première série d'auditions, plusieurs lignes de force ont émergé notamment la **nécessité de ne pas opposer le rail à la route**, mais d'envisager ces deux modes de manière complémentaires et l'urgence de **définir une stratégie ambitieuse de développement du fret ferroviaire sur 5 ou 10 ans**. [voir le communiqué de presse](#)

## Santé publique pour un nouveau départ - Leçons de l'épidémie de Covid-19



La commission d'enquête pour l'évaluation des politiques publiques face aux grandes pandémies à la lumière de la crise sanitaire de la covid-19 et de sa gestion a adopté son rapport.

Dans la réponse à l'épidémie, la commission fait le **triple constat d'un défaut de préparation, d'un défaut de constance dans la stratégie et d'un défaut de communication** adaptée.

Le désastreux sujet des masques restera le symbole d'une **impréparation lourde de conséquences** dans la lutte initiale contre l'épidémie. La stratégie du Gouvernement a donné notamment le sentiment de négliger l'arsenal disponible (plan pandémie grippale, organisme d'expertise sanitaire, circuits d'approvisionnement et de distribution des équipements...).

Les rapporteurs de la commission d'enquête appellent « à un **nouveau départ** qui suppose autant une **réforme des structures, qu'une façon différente de les mobiliser, de les articuler et de les confronter à la démocrate sanitaire** ». [lire le communiqué de presse](#)

## En Sarthe, le programme « Petites villes de demain » retenu pour 29 communes



L'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) dont Louis-Jean de NICOLAÏ est membre du Conseil d'administration, a repéré les villes rurales dont les commerces, services et équipements sont fréquentés par les habitants de communes voisines, ayant des projets et besoin d'un coup de pouce pour les réaliser. Dans le cadre du programme « Petites villes de demain », le ministère de la Cohésion des Territoires va ainsi soutenir les projets de développement de 1 000 communes rurales en France. 103 collectivités de la Région Pays de la Loire ont été retenues pour y participer. [voir la carte](#)

Le programme « Petites villes de demain » a pour objectif de **donner aux élus des villes et leurs intercommunalités** de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités, les **moyens de concrétiser leurs projets de territoire** pour **développer l'habitat**, les **commerces** et **l'urbanisme**.

**Pour le sénateur « c'est toujours un plaisir que d'aider et d'être aux côtés d'élus dynamiques ayant la volonté d'améliorer le quotidien de leurs habitants »**.

**En Sarthe, 29 « Petites villes de demain » ont été retenues** (Brûlon, Loué, Conlie, Sillé-le-Guillaume, Fresnay-sur-Sarthe, Marolles-les-Braults, Mamers, Saint-Cosmes-en-Vairais, Ballon-Saint-Mars, Montbizot et Sainte-Jamme-sur-Sarthe (deux communes associées pour participer ensemble au programme), Savigné-l'Évêque, Parigné-l'Évêque, Écommoy, Noyen-sur-Sarthe, Malicorne-sur-Sarthe, Le Lude, Montval-sur-Loire, Mayet, Le Grand-Lucé, La Chartre-sur-le-Loir, Bessé-sur-Braye, Saint-Calais, Bouloire, Vibraye, Connerré, Montfort-le-Gesnois, Tuffé Val de la Chéronne, La Ferté-Bernard, Bonnétable). [voir la carte](#)

## Lancement des appels à projets au bénéfice de l'Économie sociale et solidaire (ESS)



Début 2018, Patrick LEVY-WAITZ président de la Fondation Travailler Autrement s'est vu confier par le Gouvernement la « Mission Coworking : Territoires, Travail, Numérique », qui appelle au **développement des tiers lieux** en France.

La mission révèle, au-delà des espaces de travail partagés, une transformation profonde de la société.

Pour pallier l'isolement et dynamiser leur territoire, des citoyens créent depuis des années des tiers lieux afin de développer le «faire ensemble » et retisser des liens. Ces lieux sont des acteurs centraux de la vie de leurs territoires. Leurs activités, bien plus larges que le coworking, contribuent au **développement économique** et à **l'activation des ressources locales**.

La mission a mis en évidence l'existence d'énergies et de dynamiques formidables dans les territoires avec plus de 1 800 tiers-lieux identifiés. **15 appels à projets**, qui incarnent le **soutien à la cohésion sociale** et **aux territoires**, priorités du plan France Relance, ont été publiés ou le seront dans les deux prochains mois et permettront de soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans les territoires.

Ces appels à projets financeront des actions au service de l'hébergement d'urgence, du développement des tiers-lieux, de l'essor d'une alimentation durable, locale et solidaire ou encore des filières du réemploi et du recyclage. Par ailleurs, l'emploi des jeunes dans le monde associatif sera soutenu.

Pour accéder à l'agenda du Sénat [cliquer ICI](#)

Source <http://www.senat.fr/>



Louis-Jean de NICOLAÏ - Sénateur de la Sarthe - [lj.de-nicolay@senat.fr](mailto:lj.de-nicolay@senat.fr)

Directeur de la publication : Louis-Jean de NICOLAÏ  
Conception et réalisation : LF.com / Laurence FANE - [laurence.fane@gmail.com](mailto:laurence.fane@gmail.com)

